

Le verset de la semaine

Parachat A'haré Moth

Bien occuper ses loisirs

Cette paracha énumère toutes sortes de conduites et d'activités jugées par la Thora comme *toéva*, habituellement traduit par « abomination ». On compte parmi elles en particulier les pratiques idolâtres telles qu'immoler ses enfants ou les relations sexuelles incestueuses entre membres d'une même famille.

Après en avoir donné une longue liste qui constitue en quelque sorte les « modèles » de ce genre de conduites, la Thora ajoute :

« Les pratiques qui ont cours dans le pays d'Égypte où vous avez séjourné, ne les pratiquez pas ; et les pratiques du pays de Canaan où Je vous mène, ne les pratiquez pas non plus et n'adoptez pas leurs lois. » (Lévitique xviii, 3)

Rachi s'interroge : la Thora a déjà énuméré bien des abominations ; qu'est-ce donc que ce verset vient ajouter que nous ne savions pas ?

La réponse de Rachi est à la fois claire et surprenante. Il s'agit, dit-il, de ce à quoi ils occupent leurs loisirs, leurs cirques et leurs théâtres.

Au temps des Romains on allait assister à des combats de gladiateurs et les spectateurs y prenaient un plaisir pervers. De même remplissait-on les cirques pour voir des « ennemis » livrés aux fauves affamés et la foule se rassasiait de cruauté. De nos jours encore, la corrida attire un public nombreux et les cinémas projetant des films d'horreur ou de scénario catastrophe font salle comble. De même que les films « noirs » qui sous couvert de peinture de société – hélas assez véridique ! – étalent des visions effroyables de crimes et d'autres horreurs. Les temples du football où se retrouvent des milliers de spectateurs hurlant leur joie ou leur déception donnent trop souvent lieu à des violences et il faut une armée de policiers pour empêcher que les choses tournent (trop) mal sans pouvoir toujours éviter morts et blessés.

Quant à nous, nous n'avons rien à faire dans ce genre de spectacle. Ce sont là les coutumes des idolâtres de notre temps et ce sont elles qui nous sont bien heureusement proscrites.

Les loisirs ont tout à fait leur place dans le judaïsme. Nous ne sommes pas tenus d'utiliser chaque instant de libre pour l'étude de la Thora ; cela, c'est un niveau réservés aux « grands ». Mais ces loisirs, il faut savoir les choisir. Pratiquer des sports, faire des promenades et des randonnées en famille, se réunir pour des jeux de société. Tout cela a sa place.

Aussi cette paracha nous enseigne à bien savoir choisir nos loisirs et moment de détente. Ils doivent avoir un effet régénérateur et ranimer nos forces, et non empoisonner notre esprit par la violence et la célébration de la mort et de l'horreur.